
élu au CA du lycée Anna Judic
membre de la CHS


proviseur du lycée Anna Judic

Semur, le 11 décembre 2012.

Objet : Droit d'alerte équipe pédagogique des troisièmes prépa pro

Monsieur,

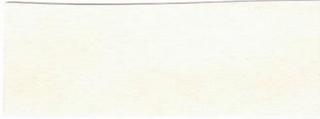
Depuis la rentrée 2012, plusieurs témoignages de collègues de l'équipe pédagogique des 3ème prépa pro témoignent d'un impact négatif direct des conditions de travail sur leur santé :

« Je ne fume plus une mais deux cigarettes pendant la récréation avant d'avoir la classe »
« En parlant des troisièmes à la maison, je me suis imaginé en train de les frapper »
« Je m'endors plus tard et me réveille spontanément avant le réveil en pensant aux troisièmes »
« J'ai régulièrement la main qui me démange en cours avec eux »
« Quand j'ai eu les troisièmes pour la dernière fois de la semaine, je me sens en week end »
« Quand je sors de cours avec les troisièmes, je suis systématiquement en état de tension »
liste non exhaustive

Conformément aux dispositions détaillées dans le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, je vous avertis de cette situation dont j'ai un « motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour [la] vie et [la] santé » de nombreux collègues qui enseignent aux troisièmes prépa pro (art 5-6).

Conformément aux articles 5-7 de ce même décret, je vous demande de procéder immédiatement à une enquête à laquelle vous m'associerez en qualité de lanceur d'alerte membre de la CHS.

Dans l'attente d'une réponse urgente, veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.


copie : registre spécial de l'établissement
SDEN 21 CGT Educ'Action